



CONCOURS DEPARTEMENTAL DE PETANQUE 2024

Mardi 11 juin 2024

21 Rue du Vivier 69220 - Belleville-en-Beaujolais

ORGANISATION DE LA JOURNEE

8h00 à 9h0	accueil par le club d'Automne de Belleville en Beaujolais <ul style="list-style-type: none">• café et collation• pointage des triplètes (6 € par joueur soit 18 € par triplète, payés à l'inscription avec les repas) <p><u>Seul le chef de triplète se présentera et retirera son badge</u></p>
9h00 - 10h00	1 ^{ère} partie
10h30 - 11h30	2 ^{ème} partie
12h00 - 13h30	repas pris en commun sur place service à table
14h00 - 15h00	3 ^{ème} partie
15h30 - 16h30	finale
17h00	Remise des prix

Pour les accompagnants

Marche organisée par **Annick JABOUYNA et Jean-Noël MARIE** (pas d'inscription nécessaire)

9h30	Marche de 5 km à 8 km (suivant le temps et les participants)
-------------	--

Le concours aura lieu même en cas d'intempéries



BULLETIN DE PARTICIPATION (inscriptions obligatoires)

à renvoyer avant le 1er juin 2024 avec le chèque (1 seul chèque global par club)

à l'ordre de GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

à l'adresse suivante: GÉNÉRATIONS MOUVEMENT – 90 rue d'Ampère 69400 – VILLEFRANCHE/SAÔNE

Le concours Départemental est réservé UNIQUEMENT aux adhérents GMR 2024

Nom du club Ville.....

Nombre de repas..... X 18 € =Euros

(Tous repas commandés sont dus. Il ne sera fait aucun remboursement. Seuls les repas commandés seront servis)

Nombre de triplètes..... X 18 € =..... Euros

TOTAL, montant du chèque Euros

Seules les triplètes complètes seront inscrites, aucune modification de dernière minute ne sera prise en compte.

CLUB :

VILLE.....

<p>Chef :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>2^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>3^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p>	<p>Chef :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>2^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>3^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p>
<p>Chef :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>2^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>3^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p>	<p>Chef :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>2^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p> <p>3^{ème} joueur :</p> <p>*Date de naissance :</p>

***Date de naissance obligatoire**

Pour les clubs du Mont du Lyonnais mise en place d'un bus au départ de DUERNE – Ramassage à l'ARBRESLE
Inscription obligatoire -

Nous communiquer les noms-prénoms - téléphone portable des personnes qui prendront le car.

Générations Mouvement Fédération du Rhône - n° SIRET 801 124 561 00011 - code APE 9499Z

Siège : MSA - 35 rue du Plat 69002 LYON – 06.24.33.40.09

Adresse courrier : 90 rue Ampère 69400 – VILLEFRANCHE/SAÔNE

Immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours IMO75100069

Responsabilité civile : Groupama Paris Val-de-Loire

Garantie financière : n°4000711647/01 – Groupama Assurances Crédit

email : fede69gmrhone@gmail.com / site : www.rhone.generations-mouvement.org

Tous les joueurs d'une même équipe devront être inscrits avant le 1 juin 2024 (sous peine de non validation de leur participation). Les sommes dues doivent intégralement être versées avant le début des épreuves pour confirmer l'inscription définitive.

Chaque équipe devra venir avec son cochonnet et ses boules.

Des photos seront prises lors de l'évènement et lors de la remise des prix. Si vous ne souhaitez pas être pris en photo, merci de le signaler à votre arrivée.

Règlement concours départemental de pétanque

Article 1 - Ouverture de la rencontre

Le concours s'adresse exclusivement aux adhérents de Générations Mouvement, à jour de leur cotisation et âgés de 45 ans au minimum dans l'année. La Carte d'adhérent Générations Mouvement des joueurs, en cours de validité, pourra être demandée.

Les équipes doivent être constituées de trois joueurs. Elles peuvent être mixtes, masculines ou féminines. Attention les triplètes mixtes font partie du concours masculin.

Chaque club peut présenter 4 triplètes maxi (féminines, masculines ou mixtes).

Article 2 - Engagement

Le droit d'enregistrement est fixé chaque année, payable au moment de la première inscription. Le droit d'engagement reste acquis à l'organisation en cas de désistement.

La rencontre est maintenue par temps de pluies ou de grosses averses

Article 3 - Règles du jeu

Les parties se jouent en 13 points (système AURARD) en 1 h maxi.

La distance de jeu est réglementée entre 6 et 10 mètres du point de lancement du cochonnet. Le cochonnet doit être à une distance de 50 cm de tout obstacle ou limite de terrain.

Article 4 - Déroulement

Le concours se déroule le matin en deux parties, l'après-midi 3^{ème} partie et les finales masculines et féminines en 13 points.

La qualification pour les équipes gagnantes de trois parties, sera faite par un goal-average (nombre de points faits et laisser faire de parties gagnées). En cas d'ex-aequo, le bénéfice ira au plus âgés (moyenne d'âge sur les 3 joueurs)

Aucun remplacement de joueur ne sera accepté en cours de jeu (sauf en cas de malaise ou maladie).

Interdiction de jouer en tongs ou babouches, chaussures fermées obligatoires. Tenue correcte sur le lieu de compétition.

Il n'y a pas de concours individuel féminine. Les équipes masculines et féminines jouent ensemble. Les deux premières équipes féminines dans le classement disputent la finale.

Article 5 - Récompenses

Les Triplètes gagnantes (féminine et masculine) pourront participer au **concours National**. Les équipes gagnantes ne peuvent participer au concours National deux années consécutives. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, ce sont les équipes arrivées secondes qui pourront aller au concours National. La fédération du Rhône attribuera une aide financière pour le séjour.

Les Triplètes arrivées en second et en troisième pourront participer au concours Régional. La fédération prendra en charge les inscriptions et le repas au concours.

Article 6 - Litiges

En cas de litige en cours de partie, un arbitre sera présent sur le boulodrome. Les organisateurs et l'arbitre sont qualifiés pour prendre toutes décisions non prévues dans ce présent règlement et pour faire respecter l'éthique de Générations Mouvement. Les contestations ne seront recevables que le jour même du concours.

Ce concours n'est pas une compétition officielle de la Fédération Française de Pétanque. C'est un concours AMICAL